



## Compte rendu Conseil Municipal

**Séance du 5 septembre 2015**

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2015**

Le Cinq Septembre Deux Mil Quinze à dix heures trente, le Conseil Municipal de PRECY-SUR-MARNE , légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Nicole THEVENET, Maire de la commune.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme THEVENET – Mr CHERONNET - Mr MONSOREZ – Mr VANLERBERGHE – Mme AUGRY – Mme NICOLAS – Mme PELISSE – Mr PRONIER – Mr JOUBERT – Mr HEDDEBAUX – Mr POHU.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mr PRENOM, Mme BOUGHEZAL , Mme FRIANT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme AUGRY

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME :**

#### **Débat sur le Projet d'aménagement et de Développement Durable :**

Madame Le Maire rappelle que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit y figurer.

Ce document répond à plusieurs objectifs :

- il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général,
- il est une pièce indispensable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet de PLU ou à sa révision et doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

Madame le Maire souligne que les orientations du PADD doivent être soumises en débat en Conseil Municipal et ce conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Ce document établi en groupe de travail est repris et discuté par l'ensemble des élus présents.

1. Concernant la politique d'environnement et plus précisément la productivité des terres agricoles, Mr JOUBERT propose de remplacer le mot « devront » par « pourront » afin de ne pas rendre obligatoire la proposition de réaliser des ouvrages empêchant les terres agricoles d'être inondées. La majorité du Conseil Municipal accepte cette modification.

2. Au sujet de la trame verte, Mr PRONIER suggère de compléter la phrase en ajoutant le terme étendue dans le but de laisser la possibilité d'augmenter l'existence de cette végétation ripisylve.  
« Elle doit donc être maintenue et peut-être étendue ».  
Cette proposition est acceptée par l'ensemble des élus présents.
3. Dans le cadre du développement urbain, Mme AUGRY propose de retirer la fin de la phrase et en particulier le terme « jeune » qui a, selon elle, une connotation discriminatoire. « il convient de faciliter la création de logements de taille moyenne ». La majorité du Conseil Municipal accepte cette modification.
4. En ce qui concerne l'activité touristique autour des étangs, Mr POHU souhaite ajouter en fin de phrase « à explorer » afin de donner plus de sens à cet intitulé. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des élus présents.
5. Au sujet des équipements de la commune, Mme PELISSE suggère de remplacer le verbe devoir par le verbe pouvoir afin de ne pas rendre obligatoire la création de certains équipements :  
« Peuvent être privilégiés »  
La majorité du Conseil Municipal accepte cette modification

## **S.I. POUR LES LYCEES DU CANTON DE DAMMARTIN EN GOËLE :**

### **Convention participation financière .**

La participation financière auprès de ce Syndicat Intercommunal pour l'année 2014/2015 ( montant 230 € pour 1 élève) est approuvée.

### **CONSEIL GENERAL 77 : Convention Abris – voyageurs**

Après examen de la convention établie par le Conseil Général de Seine et Marne concernant le renouvellement de convention pour la mise à disposition de deux abris-voyageurs dans le village, Madame le Maire est autorisée à la signer.

### **CANTINE SCOLAIRE**

#### **Conventions cantine avec FRESNES et CHARMENTRAY**

Le Conseil Municipal donne les pleins pouvoirs à Mme le Maire pour signer la convention cantine existante et mise à jour avec les communes de Fresnes-Sur-marne et Charmentray.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Mr MONSOREZ précise que les travaux de réhabilitation des filtres à sable ont été effectués et que la station d'épuration ne devrait plus générer de nuisances.

Mme AUGRY informe que Mme Allison TARAYRE, professeur des écoles, a été nommée de façon définitive dans notre école.

De plus, Mme AUGRY, en charge du temps des activités périscolaires (TAP), annonce que Mme MATUREL Clarisse ainsi que Mme CHAIX Anaïs, professeur des écoles, ont été recrutées pour encadrer les activités du vendredi après midi.

Mme MATUREL Clarisse sera recrutée parallèlement par la commune pour le temps de surveillance de cantine ainsi que pour l'entretien de la salle polyvalente et de l'église, dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, en partenariat avec Pôle Emploi.

Un appel aux bénévoles sera comme l'an passé fait sur les trois communes du RPI afin d'élargir les propositions d'activités pour les enfants. Cette année, le théâtre et l'initiation à l'anglais viennent compléter les activités déjà existantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

N. THEVENET

F. CHERONNET

J-M. VANLERBERGHE

M. MONSOREZ

C. AUGRY

P. NICOLAS

P. PELISSE

M. PRONIER –

E. JOUBERT

G. HEDDEBAUX

G. POHU